

Île-du-Prince-Édouard. La Division des pêches et de la faune du ministère de l'Environnement a la responsabilité entière ou partielle de la recherche et de l'aménagement de la faune dans l'Île-du-Prince-Édouard. Tous les animaux sauvages non migrateurs relèvent exclusivement de la province, tandis que les poissons et les oiseaux migrateurs relèvent également du gouvernement fédéral. Une des tâches principales consiste à vérifier constamment les populations de gibier afin d'aider à déterminer les saisons de chasse et les limites de prises. On cherche actuellement à établir une population viable de faisans par l'implantation d'une nouvelle espèce. On transporte des castors à des endroits où il n'en existe pas afin d'élargir leur aire de peuplement. Des études sur les mœurs du canard noir et du renard roux sont presque terminées.

L'amélioration de l'habitat revêt une importance primordiale pour toutes les formes de vie sauvage. L'aménagement des pêches consiste en grande partie dans la construction d'échelles pour faciliter le passage des poissons et autres mesures d'amélioration des cours d'eau, par exemple la stabilisation des lits. Les efforts se poursuivent en vue de créer une montée précoce de saumons dans la rivière Morell.

Nouvelle-Écosse. La Division de la faune du ministère des Terres et Forêts s'intéresse essentiellement au maintien d'un environnement stable et sain en vue d'assurer des populations optimales de vertébrés.

On effectue des inventaires annuels pour connaître la population des espèces importantes, gibier compris. Parmi les autres activités, il faut mentionner l'aide à l'établissement de plans intégrés d'aménagement des ressources pour les terres de la Couronne, la recherche concernant les animaux à fourrure, l'aménagement des marécages en collaboration avec la Ducks Unlimited (Canada), les études environnementales et les programmes d'éducation concernant les ressources, entre autres la formation obligatoire des chasseurs.

Parmi les autres activités, on peut citer les programmes coopératifs exécutés avec l'Association des trappeurs de la Nouvelle-Écosse et la Fédération de la faune de la Nouvelle-Écosse, la communication de renseignements techniques aux organismes fédéraux et provinciaux chargés de programmes touchant l'utilisation des terres et la qualité de l'eau, la désignation d'habitats particuliers en vue de la protection et de l'aménagement à long terme de la faune, le maintien d'une modeste pêcherie de truites alimentée par ensemencement, l'évaluation biologique des lacs et des cours d'eau, la recherche sur la faune en collaboration avec l'Université Acadia et la rédaction et la mise à jour de mesures législatives.

Nouveau-Brunswick. Les ressources fauniques du Nouveau-Brunswick relèvent de la Direction des pêches et de la faune du ministère des Ressources naturelles. Les décrets du Conseil promulgués en vertu de la Loi sur le gibier du Nouveau-Brunswick fournissent un moyen de contrôler les limites de prises et les pressions de la chasse concernant l'utilisation des excédents de populations d'espèces sauvages.

Des études biologiques sont effectuées sur les espèces de gibier afin de déterminer l'état des populations. On s'occupe tout particulièrement de protéger l'original, le cerf de Virginie, l'ours noir, le castor, le rat musqué et la bécasse. Les programmes de recherche et d'aménagement visant à intégrer les méthodes d'exploitation forestière et les besoins du cerf en matière d'habitat demeureront le principal élément de l'activité dans ce domaine.

Un programme d'information et d'éducation des trappeurs a été entrepris en 1976 et a reçu l'appui total de l'Association des trappeurs du Nouveau-Brunswick. Un des principaux objectifs de l'Association est l'engagement personnel des trappeurs résidents à pratiquer une utilisation et un aménagement rationnels des ressources en fourrures de la province. Étant donné la demande actuelle de fourrures à poils longs comme celles du lynx roux, du renard et du pékan, les trappeurs se sont détournés dans une certaine mesure du castor, de la loutre, du vison et du rat musqué.

La pêche sportive contribue sensiblement à l'économie de la province. Les pêcheurs de saumon de l'Atlantique ont pêché à la ligne pendant 113,609 jours et ont pris 52,243 saumons en 1976, y compris des saumons de premier retour. Le réseau de la